

# ANNEXE DU DCE

## Cadre du mémoire technique et achat responsable

### A renseigner par le candidat

## 1- MEMOIRE TECHNIQUE

### 1. Sous critère 1 : Moyens humains et matériel

#### Moyens humain :

- L'encadrement ; – 2 points
- Les effectifs dédiés spécifiquement à la réalisation du chantier ; – 1 point

#### Moyens matériels :

Une note concernant l'organisation avec la présentation des moyens matériels (engins de chantier, moyens de levage, matériels mis en œuvre, outillages, outils informatiques, dispositifs de sécurité, éclairage provisoire, etc.) qui seront utilisés pour réaliser les prestations demandées ; – 2 points

### 2. Sous critère 2 : Note méthodologique :

Une note concernant la méthodologie adoptée pour le chantier. Elle comprendra :

- l'organisation du chantier proprement dit (accès, qualité, + plan d'installation de chantier uniquement pour le lot 1 ...) ; – 1 point
- un calendrier prévisionnel détaillé des études d'exécution et de synthèse, les délais d'approvisionnement, de préfabrication et de travaux par ST ; – 2 points
- les dispositions prises pour réduire l'impact environnemental ; – 1 point
- l'organisation en matière d'hygiène et de sécurité. – 1 point

### 3. Sous critère 3 : Note technique :

Lot 1 : Démolition /Gros-œuvre/Menuiseries extérieures Bardage/Serrurerie /Cloisons /Doublages /Faux-plafond / Menuiseries intérieures /Carrelage/Peinture Nettoyage/Terrassement VRD/Puits de palettisation

Une note détaillant l'offre technique comprenant de manière exhaustive :

- des fiches techniques et descriptives des produits avec caractéristiques et certifications (notamment pour les produits de menuiseries, de bardages, isolations, cloisons, faux-plafond, puits de palettisation) – 5 points
- des éléments de modélisation, de représentation et/ou des croquis, (plans de la structure, volumétrie, principes de montages ou tout autre élément de représentation permettant d'apprécier la compréhension du projet par le candidat), – 5 points

- des pré-détails techniques d'EXE des éléments singulier du projet (bardage, VRD) – 5 *points*
- une méthodologie de mise en œuvre ou de montage pour les ouvrages principaux et par lot - 4 *points*
- des notes de dimensionnement (notamment pour le gros-œuvre et les éléments de support de bardages), - 4 *points*
- la description des prestations et éléments particuliers de la note du candidat. – 2 *points*

Cette note reprendra chacune des sections techniques du CCTP. Elle détaillera les choix techniques et qualitatifs.

#### Lot 2 : Charpente métallique / charpente bois / couverture

Une note détaillant l'offre technique comprenant de manière exhaustive :

- des fiches techniques et descriptives des produits et matériaux avec caractéristiques et certifications – 10 *points*
- une méthodologie de mise en œuvre ou de montage pour les ouvrages principaux (Structure, charpente ZSF, préau et surélévation intérieure), - 9 *points*
- des notes de dimensionnement (pour les ouvrages principaux (Structure, charpente ZSF, préau et surélévation) - 4 *points*
- la description des prestations et éléments particuliers de la note du candidat. – 2 *points*

Cette note reprendra chacune des sections techniques du CCTP. Elle détaillera les choix techniques et qualitatifs.

#### Lot 3 et 4 : Plomberie / sanitaire / CVC et Courants forts / Courants faibles

Une note détaillant l'offre technique comprenant de manière exhaustive :

- des fiches techniques et descriptives des produits avec caractéristiques et certifications (notamment pour les produits d'équipements sanitaires, appareillages électriques), – 10 *points*.
- une méthodologie de mise en œuvre de ré emploi des équipements à conserver et des nouveaux équipement, méthode d'intervention, - 5 *points*.
- des notes de dimensionnement (notamment pour les éléments électriques et CVC), - 5 *points*.
- la description des prestations et éléments particuliers de la note du candidat. – 5 *points*.

## **2- Critère Achat responsable**

### **1 Sous critères 1 : Gestion des matériaux de construction – 2 pts**

Mesures prises pour favoriser le recours aux matériaux issus du réemploi, réutilisés ou recyclés. Dans le cadre de la rénovation force de proposition de réutilisation des équipements déjà en place.

### **2 Sous critère 2 : Gestion des déchets durant le chantier réduction de leur quantité à la fin – 1 pts**

Mesures prises sur la mise en place (ou l'utilisation) d'une filière de recyclage).  
Dispositions prises pour le suivi dématérialisé des déchets (TrackDéchets).  
Processus de réduction des déchets  
Evaluation de la nature et de la quantité des déchets à l'issue de ce chantier

- 3 **Sous critère 3 : Mise en œuvre d'action écoresponsables – 1 pts**  
Mesures prises pour limiter l'impact carbone de son activité dans les déplacements, dans les approvisionnements ou en matière de dématérialisation.
- 4 **Sous critères 4 : Dispositions sociales spécifiques – 1 pts**  
Mise en place de démarches visant à l'égalité professionnelle femmes hommes, à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap et/ou une labellisation « Relations fournisseurs et Achats Responsables ».